



Le document est signé du chef du groupe d'enquête sur Tarnac à la SDAT, le capitaine AL, à destination du patron de la sous-direction antiterroriste, le 15 novembre. Il est surtout destiné à servir aux réquisitions du parquet, et résume l'ensemble des éléments recueillis contre les personnes qui ont été déférées, en deux parties: l'une générale, et l'autre sur chaque cas individuel*.

«J'ai l'honneur de vous rendre compte des investigations diligentées en exécution des réquisitions citées en référence et ayant permis d'identifier et de démanteler une structure clandestine anarcho-autonome basée sur le territoire national et se livrant à des opérations de déstabilisation de l'Etat par des actions violentes menées au cours des manifestations se tenant en marge de chacun des grands événements politiques ainsi que par des actions de sabotage des infrastructures de transport.»

La suite ressemble à tous les écrits policiers depuis le début de l'affaire, avec un *«leader charismatique et idéologue, le nommé Julien Coupat»*, *«une vingtaine d'individus basés en région parisienne, dans le Limousin et sur la commune de Rouen (Seine-Maritime)»*, *«une doctrine philosophico-insurrectionnaliste qui ayant fait le constat que la société actuelle est « un cadavre putride » (tel qu'il l'est mentionné au sein du pamphlet intitulé L'insurrection qui vient signé du comité invisible, nom du groupe constitué autour de Julien Coupat) à décidé d'user des moyens nécessaires pour se « débarrasser du cadavre » et provoquer la chute de l'Etat»*.

«Faire sécession avec la société moderne»

En quelques jours, *L'Insurrection qui vient* est devenu une pièce centrale de l'accusation.

«Les cibles désignées dans cet ouvrage dont il a été établi dans la présente enquête qu'il avait été rédigé sous l'égide de Julien Coupat étant, de manière récurrente, tout ce qui peut être, par analogie, défini comme un « flux » permettant la survie de l'Etat et la société de consommation qu'il protège.»

«Il a été établi dans la présente enquête qu'il avait été rédigé sous l'égide de Julien Coupat?»
Par les déclarations du témoin sous X, uniquement.



Le 6 mars 2008, un engin explosif explose devant le centre de recrutement de l'armée américaine à Times Square (New York). (DR)

Le policier revient ensuite sur le voyage à New York, relié une nouvelle fois à l'«*attentat par jet d'une grenade ayant causé des dégâts matériels*» sur le centre de recrutement de l'armée américaine de Times Square commis un mois après le départ du couple. Ce point est classé sous la rubrique «Les faits».

Vient ensuite la partie «L'enquête». Est retenu comme élément à charge «*un comportement et un mode de vie semi-clandestin*» de Julien Coupat. La police concède le «*semi*», car elle doit bien reconnaître que «*le groupe s'avérait également avoir en charge la gestion du magasin d'alimentation de la ville de Tarnac et être locataire de trois appartements appartenant à la municipalité de la commune*». Ce qui n'est pas très clandestin.

Le policier évoque également le Goutailloux, «*réalisation de la volonté du groupe et de son leader de faire sécession avec la société moderne dans le but de revenir à de vraies relations*



entre les hommes et de vivre en dehors du « formatage actuel » de l'homme qui le conduit à « travailler pour le seul profit du capital »». Pire, il y a de nombreux étrangers parmi ces candidats à «de vraies relations entre les hommes»:

«Les observations de cette « communauté » permettaient également de mettre en évidence que celle-ci était également fréquentée par de nombreux étrangers notamment belges, suisses, italiens et allemands ainsi que par de jeunes activistes originaires de la région de Rouen. Ces individus s'avéraient très méfiants utilisant différents véhicules, ne possédant aucun téléphone portable et prenant de multiples précautions lors de leurs communications téléphoniques, n'hésitant pas à interrompre leur interlocuteur quand un sujet important était évoqué ».»





Maigre, exagéré et inexact

Le capitaine AL en vient alors à la violence.

«Au delà de ce mode de vie « communautaire » qui s'apparentait effectivement à la doctrine prônée par Julien Coupat et ses « disciples », les observations réalisées sur le groupe permettaient d'avérer sa volonté d'agir de manière concertée et violente afin de porter atteinte à l'Etat, ses représentants et ses infrastructures.

Ainsi les investigations menées sur le nommé Julien Coupat permettaient d'établir qu'il avait participé, comme il l'avait fait pour le sommet du G8 à Evian (Haute-Savoie) en juin 2003 ou en septembre 2004 à Isola San Giorgio (Italie) lors d'un forum sur la gestion de l'écologie organisé par les collectivités locales, aux affrontements entre forces de l'ordre et manifestants lors de la 73^e foire internationale de Thessalonique (FIT) s'étant tenue en Grèce entre le 6 et le 14 septembre 2008.»

C'est à la fois maigre, exagéré et inexact. En fait d'«*investigations*» sur Evian et Isola San Giorgio, la SDAT ne dispose que de ces informations non sourcées et au conditionnel, dans le procès-verbal de renseignement de Coupat:

«En juin 2003 Julien Coupat aurait participé aux actions violentes menées par le « Black Bloc » lors du sommet du G8 d'Evian (Haute-Savoie) aux côtés de (...). Le 15 septembre 2004, l'intéressé aurait été interpellé à Isola San Giorgio (Italie), en compagnie de Gabrielle H., GF et LC, pour avoir interrompu les travaux d'un forum sur la gestion de l'écologie organisé par les collectivités locales.»

Chacun jugera par ailleurs de l'assimilation de l'interruption «*des travaux d'un forum sur la gestion de l'écologie organisé par les collectivités locales*» en Italie à une «*volonté d'agir de manière concertée et violente afin de porter atteinte à l'Etat*».

Quant à Thessalonique, les policiers savent simplement que Julien Coupat y était le 4 septembre, grâce à la surveillance de son courrier, qu'il en est revenu le 11 ou le 12 septembre et qu'il y a vu des «*amis*», grâce aux écoutes téléphoniques. Ils n'ont rien de plus.



«Véritable stratège de l'émeute au service de sa volonté de déstabilisation»

Par contre, pour Vichy, le 3 novembre, ils peuvent rentrer dans un luxe de détails:

«Dans la même veine, la surveillance exercée sur l'intéressé le 3 novembre 2008 permettait de l'observer organisant les débordements ayant lieu au cours de la manifestation organisée en marge du sommet des 27 ministres de l'intérieur de l'Union Européenne se tenant sur la commune de VICHY (Allier). Ainsi, Julien Coupat, Benjamin R., (individu apparaissant dans la présente affaire comme son véritable « bras droit ») et Manon G. étaient repérés lors de cette manifestation. (...) En effet, il était permis d'observer Julien Coupat ordonnant à ses « troupes » l'assaut du barriérage fixe des CRS et accrochant lui-même une corde à l'un des véhicules formant ce barriérage (...) Après cette charge, Julien Coupat surveillait ensuite les différents mouvements des forces de l'ordre guidant les jeunes activistes masqués leur donnant notamment pour instruction de bouger deux véhicules stationnés le long de la chaussée créant ainsi une barricade qui était alors enflammée.»

Le PV de surveillance était plus prudent: *«Observons alors que trois personnes se détachent du groupe d'individus et se portent à hauteur de Julien Coupat, après quelques secondes ces personnes reviennent à hauteur du groupe de manifestants qui se saisit alors de deux véhicules.»* ([Voir Episode 13](#))



Mais le policier continue, et opère une subtile distinction entre bons casseurs... et mauvais casseurs.

«Au terme de cette manifestation il ressortait que la surveillance opérée sur le nommé Julien Coupat et les « activistes » s'étant affrontés aux forces de l'ordre permettait de laisser penser que nous n'étions pas en présence d'un groupe de « casseurs » mais bel et bien d'un groupe formé aux techniques de guérilla urbaine et agissant de manière réfléchie et concerté. Julien Coupat œuvrant comme un véritable stratège de l'émeute au service de sa volonté de déstabilisation.»

«Prenant à partie des gendarmes mobiles»

Le capitaine AL continue à remonter dans le temps, et le voilà le 16 octobre, à la manifestation anti-Edvige.

«Dans le même ordre d'idée, il convient de relever que le comportement de Julien Coupat qui nous apparaît comme flagrant lors de la manifestation de Vichy (Allier) s'était déjà dévoilé lors de la surveillance réalisée sur sa personne le 16 octobre



2008 où il avait été observé réalisant un tract sur le refus de signalisation génétique (...) en compagnie des nommées Aria T. et Yildune Lévy. Ils se rendaient à une manifestation organisée aux abords de l'Assemblée nationale en opposition au fichier des services de renseignements de la police nationale baptisé « Edvige ». Ainsi, lors de ce regroupement Julien Coupat tentait de faire dégénérer la manifestation prenant à partie des gendarmes mobiles qui procédaient au contrôle d'un manifestant réalisant des clichés photographiques de fonctionnaires de police en civils.»

«*Prenant à partie des gendarmes mobiles*»? Le PV de surveillance du 16 octobre s'en tenait à «*en secouant les barrières*». ([voir Episode 11](#))

«Un rapprochement était immédiatement opéré avec l'idéologie de blocage»

Mais la réécriture de l'enquête prend toute son ampleur dans la description de la nuit de filature du couple Coupat-Lévy, du 7 au 8 novembre.

«Le 7 novembre 2008, la surveillance réalisée sur Julien Coupat permettait de confirmer sa volonté de ce dernier d'agir conformément à ses prescriptions formulées dans son ouvrage *L'insurrection* qui vient en s'attaquant aux voies de communication afin de déstabiliser la société. (...) Puis Julien Coupat et Yildune Lévy stationnaient leur véhicule sur la commune de Trilport (Seine-et-Marne) à 23 heures 40 et y demeuraient jusqu'aux environs de 4 heures du matin où le véhicule reprenait son chemin jusqu'à retourner sur la départementale 23 sur le territoire de la commune de Dhuisy (Seine-et-Marne) où le véhicule se stoppait à l'aplomb de la voie ferrée de la ligne TGV-Est pendant une vingtaine de minutes à l'endroit même où il avait été observé en début de soirée.»



Le site du sabotage, en limite de Dhuisy et Coulombs-en-Valois (Seine-et-Marne) (Antonin Sabot/LeMonde.fr)

Jusqu'aux environs de 4 heures du matin? C'est bien vague, alors que le PV de surveillance indique 3h50, et qu'il s'agit déjà d'un temps trop court pour rejoindre Dhuisy à 4 heures comme l'indique le PV. Ici, pas de précision sur l'heure à laquelle la voiture a été observée, d'ailleurs. Et à *«l'aplomb de la voie ferrée»*? C'est à dire *«perpendiculairement»*, selon le dictionnaire. Le PV de surveillance indique, lui, *«sur l'entrée de la voie de service sise quelques mètres avant le pont de chemin de fer, sur le côté gauche de la chaussée»*.

«Après cet arrêt le véhicule reprenait la direction de Meaux puis de Paris. Cet arrêt à proximité d'une voie ferrée, cible potentielle de la mouvance anarcho-autonome, nous conduisait à procéder à des recherches sur cette voie une fois les objectifs éloignés.»



«*Une voie ferrée, cible potentielle de la mouvance anarcho-autonome*»? Vraiment? A aucun moment dans le PV les policiers n'ont pourtant fait le lien. Ils sont même globalement assez indifférents à la présence de la voie ferrée pendant la première partie de la filature, avant 23h40, lors de laquelle la voiture passe sous le chemin de fer une dizaine de fois, si l'on reproduit les mouvements décrits par les policiers, sans que ce soit mentionné.

«Ces recherches n'amenaient la découverte d'aucun engin explosif mais au passage du premier TGV vers 5 heures une gerbe d'étincelles d'une intensité anormale et un mouvement d'oscillation sur la caténaire étaient observés. Un rapprochement était immédiatement opéré avec l'idéologie de blocage des axes de circulation et des flux de communication prônés par le nommé Julien Coupat.»

Immédiatement? Encore? A cet instant, le capitaine AL s'enfonce encore un peu plus dans l'absurdité du PV dit «104»: si «*un rapprochement était immédiatement opéré avec l'idéologie de blocage des axes de circulation et des flux de communication prônés par le nommé Julien Coupat*», le départ de tous les policiers des lieux, sans attendre l'interruption de la circulation, sans «gel» du site d'un possible attentat apparaît carrément irresponsable (voir Episodes [15](#) et [17](#)).

«Un avis était immédiatement donné à l'état major de la Direction centrale de la police judiciaire afin qu'il soit procédé par les services de la SNCF à des recherches dans le but de déterminer si la gerbe d'étincelles constatée au passage du train pouvait être la conséquence d'un acte de sabotage qu'il serait possible de mettre en perspective avec l'arrêt de Julien Coupat sous la voie ferrée et son comportement étrange lors de cette nuit de surveillance.»

Cette fois, Julien Coupat est «*sous*» la voie ferrée. Dont acte.



Le site du sabotage, en limite de Dhuisy et Coulombs-en-Valois (Seine-et-Marne) (Antonin Sabot/LeMonde.fr)

Une explication totalement ignorée

Le capitaine AL s'attaque ensuite au contrôle d'identité de Manon G., Benjamin R. et Gabrielle H. durant la même nuit. Comme si les gardes à vue n'avaient pas eu lieu.

«Lors de ce contrôle le trio déclarait revenir d'un voyage touristique dans la région au cours duquel ils seraient allés rendre visite à la famille de la nommée Gabrielle H. sur la commune de Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Ils comptaient rentrer sur Limoges (Haute-Vienne) après s'être reposés. Une rapide vérification de ces explications permettaient d'établir qu'elles étaient fantaisistes, le lieu du contrôle se situant à 50 kilomètres à l'opposé de l'itinéraire logique.»



C'est vrai. Mais ils s'en sont expliqués. Peut-être mentent-ils, peut-être pas. Il existe certaines contradictions entre eux. La SDAT n'a encore rien vérifié (elle ne le fera jamais). Mais ça reste une explication, totalement ignorée. Gabrielle H., lors de sa cinquième audition, le 13 novembre, à 11 heures, 29^e heure de garde à vue:

«Nous sommes partis vers Sarrebourg pour rejoindre Strasbourg. Une fois à Strasbourg, nous nous sommes promenés dans le centre ville. Ensuite nous avons repris la route vers Sarrebourg, puis nous nous sommes stationnés aux abords d'un bois pour dormir. C'est à ce moment que nous nous sommes fait contrôler par les gendarmes.»

«Immédiatement un rapprochement était opéré entre nos observations et la doctrine de blocage des flux»

Et puis le policier reconnaît qu'il a fallu vingt-quatre heures à la SDAT pour faire le lien entre la filature de Julien Coupat et Yildune Lévy et le sabotage.

«Dans la soirée du 8 novembre 2008 nous étions contactés par le service national de la police ferroviaire qui nous informait que notre observation de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 correspondait bien à un acte de sabotage de la caténaire de la ligne à grande vitesse par l'installation d'un crochet constitué de morceaux de fers à béton assemblés destiné lors du passage du train à couper l'alimentation de l'ensemble de la ligne en arrachant la caténaire. Il nous était précisé que ce sabotage auquel s'inscrivait dans une série d'action similaires commises cette même nuit en trois autres points du réseau ferré national sur les lignes à grande vitesse des TGV nord et sud-est, dégradations dont la gendarmerie nationale était saisie.»

Mais ils font encore une fois *«immédiatement un rapprochement avec la doctrine de blocage des flux du nommé Julien Coupat»*. C'est la troisième fois en vingt-quatre heures, si l'on suit le capitaine AL: vers 4 heures, ils se sont dit qu'une *«voie ferrée»* était une *«cible potentielle de la mouvance anarcho-autonome»*, à 5 heures, *«un rapprochement était immédiatement opéré avec l'idéologie de blocage des axes de circulation et des flux de communication*



prônés par le nommé Julien Coupat», et enfin, dans la soirée, «immédiatement un rapprochement était opéré entre nos observations de la nuit et la doctrine de blocage des flux du nommé Julien Coupat qui s'exprime ainsi au sein de son pamphlet mettant en évidence la fragilité de l'Etat par ses voies de communication qu'il convient d'attaquer afin de libérer l'Homme».

A croire qu'ils ont perdu la mémoire à chaque fois entre les deux. Surtout, ils ont donc soigneusement gardé pour eux leurs «*rapprochements*», laissant les gendarmes enquêter seuls toute la journée du samedi 8 novembre, et n'informant pas le parquet de Paris.

«Les actions de la nuit du 7 au 8 novembre doivent donc être envisagées comme un acte politique»

Mais le capitaine a une solution quand sa version dérape un peu trop: il cite *L'insurrection qui vient*.

«Ces actes de sabotage s'inscrivent dans une réflexion sur l'action très aboutie avec pour objectif d'agir avec le maximum d'efficacité tout en protégeant les membres du groupe de la répression, le comité invisible écrit ainsi : « D'un point de vue stratégique, l'action indirecte, asymétrique, semble la plus payante : on n'attaque pas frontalement une armée d'occupation ».»

Puis il passe au sabotage du 26 octobre:

«Des recherches complémentaires effectuées auprès de la SNCF permettaient de déterminer que dans la nuit du 25 au 26 octobre 2008, un crochet métallique en tous points similaire à celui ayant été utilisé dans les quatre faits précités de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 avait été déposé sur la ligne TGV-Est sens Paris-Strasbourg à hauteur de la commune de Vigny (Moselle), commune située à 70 kilomètres du lieu de résidence des parents de la nommée Gabrielle H. sis à Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Entendue sur cette soirée dans le cadre d'une mesure de garde à vue MM précisait que cette nuit là, sa fille qui était venue la visiter en compagnie du nommé Julien Coupat et de leur petite fille l'avait fait revenir alors quelle se trouvait à l'extérieur afin de garder l'enfant tandis qu'en compagnie de Julien Coupat elle quittait le domicile de ses parents aux alentours de minuit pour n'y revenir que le lendemain matin. MM précisait qu'à sa connaissance c'est la première fois de la vie de sa fille qu'elle relevait un



comportement aussi étrange que celui qu'elle avait eu au cours de cette nuit.»

Rappelons une fois de plus les déclarations exactes de MM: *«Je pense qu'ils sont partis après minuit le samedi soir et je ne sais pas ce qu'ils allaient faire. Je crois qu'ils sont partis en voiture. Je les ai entendu rentrer mais je ne sais pas exactement combien de temps ils sont partis, j'étais couchée quand ils sont rentrés. (...) J'étais inquiète qu'ils soient partis de cette façon la nuit car je m'imaginai qu'il aurait pu arriver quelque chose mais c'était une inquiétude générale, je ne pensais pas spécialement à quelque chose, juste l'inquiétude d'une mère vis-à-vis de ses enfants.»*

Le policier continue:

«Ces éléments permettaient alors de laisser présumer de l'implication des nommés Gabrielle H. et Julien Coupat dans ce sabotage. Les actions de la nuit du 7 au 8 novembre éclairées à la lumière de la doctrine du groupe, loin d'être de simples dégradations commises à l'encontre du réseau ferré comme il en existe des centaines par an doivent donc être envisagées comme un acte politique visant à la déstabilisation de l'Etat.»

Le capitaine AL doit bien reconnaître qu'il se produit des centaines de dégradations de lignes par an (durant le week-end du 9 novembre, une plaque de béton a carrément été déposée sur les voies, par exemple). Mais elles n'ont pas été commises avec *L'insurrection qui vient* dans la poche (supposément). En clair, dégradations sur voies ferrées+*L'insurrection qui vient*=terrorisme. L'un des enjeux majeurs du dossier, sa qualification comme «terroriste», est posé clairement, pour la première fois.

Puis le capitaine AL applique sa vision très particulière aux cas individuels.